

## Développements AML luxembourgeois

15 novembre 2021, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

---

### **14.00-14.50 Evolutions règlementaires récentes et à venir jusqu'à la création de la nouvelle autorité Européenne anti blanchiment**

Dernière visite du GAFI : quels changements va-t-elle engendrer ?

Quelles nouvelles directives et mesures faut-il anticiper ?

Création de la nouvelle autorité Européenne anti blanchiment :

Quels changements sont à prévoir ? Comment les anticiper et s'adapter ?

Quelles étapes faut-il prévoir ?

Quelles sera la position de la CRF et des autorités luxembourgeoises ?

**Denis Philippe, Avocat Associé, Philippe & Partners, Luxembourg (confirmé)**

### **14.50-15.40 Mise en application de la 6ème Directive Européenne anti-blanchiment : à quels éléments les professionnels luxembourgeois doivent-ils faire attention pour la respecter scrupuleusement en interne ?**

Quelles nouvelles infractions vont être considérées comme du blanchiment ?

Comment les professionnels luxembourgeois devront-ils analyser le nouvel environnement de risque dans lequel ils opéreront ?

Comment les professionnels financiers devront-ils comprendre la notion de « complicité » et quelles précautions prendre pour limiter les risques ?

Quelles sanctions sont prévues pour les professionnels qui seraient considérés comme étant complices de blanchiment ?

**Anne Sophie Boul, Senior Associate, Etude Max Mailliet, Luxembourg (confirmée)**

**Claire Riou Le Jeune, Associate, Etude Max Mailliet, Luxembourg (confirmée)**

### **15.40-16.00 Pause-café**

### **16.00-16.50 Comment les professionnels luxembourgeois doivent-ils classer leurs risques et évaluer (et éventuellement la modifier) leur stratégie-risque lorsqu'ils traitent avec leurs clients ?**

Comment les professionnels doivent-ils évaluer le niveau de risque représenté par leurs clients (en fonction de leur exposition, juridiction, ou de leurs relations avec d'autres professionnels luxembourgeois) ?

A quelle fréquence les professionnels luxembourgeois doivent-ils évaluer leur stratégie risque ?

Quels indicateurs (au sens de la Circulaire 20744) doivent pousser les professionnels à réaliser des déclarations de soupçons au titre d'infraction de blanchiment, fraude ou escroquerie fiscale ?

**Bertrand Job, Avocat Associé, Clément Konrad & Partners, Luxembourg (confirmé)**

### **16.50-17.40 Comment les professionnels luxembourgeois doivent-ils vérifier leur conformité aux différents registres (RBE, registre des fiducies et des trusts) ?**

Quelles précautions prendre pour être conforme avec les exigences des registres ?

Comment s'assurer que les informations ayant été reportées sont correctes ?

Quand et comment vérifier l'identité des clients avant de procéder au reporting ?

Quand et comment procéder à la modification des données sur les registres ?

Comment les professionnels luxembourgeois doivent-ils anticiper et solutionner les risques engendrés par la présence sur les registres luxembourgeois et étrangers des données clients ?

OpenLux : quelles conséquences attendre et anticiper ?

**Fabio Trevisan, Partner, BSP, Luxembourg (confirmé)**

**Elodie Vincent, Counsel, BSP, Luxembourg (confirmé)**

### **17.40 Fin de la conférence**